

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DE LA
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU
QUÉBEC¹ DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ
PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE
BOVINS DU QUÉBEC**

Le 2 mai 2018

¹ Le 22 avril 2016, la Fédération des producteurs de bovins du Québec a changé de nom pour devenir Les Producteurs de bovins du Québec. Dans son rapport, la Régie a décidé d'utiliser l'ancien nom étant donné que l'évaluation a eu lieu avant cette date.

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE	1
2. LE PLAN CONJOINT	1
3. LA SÉANCE PUBLIQUE	2
4. LES OBSERVATIONS	2
4.1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	2
4.2 Fédération des producteurs de bovins du Québec	6
Veau d'embouche	8
Bouvillon d'abattage	8
Bovin de réforme et veau laitier	8
Veau de lait	9
Veau de grain	10
4.3 Association de défense des producteurs de bovins	10
4.4 Vincent Kelhetter, producteur	11
4.5 Jean-Louis Tinant, producteur	11
5. L'ANALYSE	12
6. LES RECOMMANDATIONS	13

ANNEXES

Annexe 1 Les participants	1
Les personnes désignées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	1
Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie	1
Annexe 2 Les intervenants de l'industrie du bœuf et du veau au Québec en 2014	2
Annexe 3 Le circuit de commercialisation de l'industrie bovine du Québec en 2014 (en K\$)	1
Annexe 4 Le volume de ventes et ventes annuelles de bovins par secteur de production	1

1. L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*² (la Loi) prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) procède à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché du produit visé par le plan conjoint qu'il administre.

Cet article précise que :

62. À la demande de la Régie, et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

Conformément à cette obligation, la Régie a reçu les observations de la Fédération des producteurs de bovins du Québec (la Fédération) et des personnes intéressées à la mise en marché des bovins visée par le *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec*³ (le Plan conjoint) lors d'une séance publique qu'elle a tenue à Drummondville, le 5 novembre 2015. Les participants à cette séance publique sont identifiés à l'annexe 1.

Dans le cadre de cet exercice, les objectifs poursuivis par la Régie étaient :

- de prendre connaissance de la situation actuelle du secteur;
- de prendre connaissance des résultats des interventions de la Fédération dans la mise en marché du produit visé, à l'aide notamment d'indicateurs;
- de prendre connaissance des cibles stratégiques et des priorités retenues pour optimiser les interventions de la Fédération dans la mise en marché du produit visé;
- d'évaluer la pertinence des interventions de la Fédération dans la mise en marché du produit visé.

2. LE PLAN CONJOINT

La Fédération est chargée de l'application et de l'administration du Plan conjoint. Le produit visé par le Plan conjoint est tout bovin produit au Québec, il comprend :

- le veau d'embouche;
- le bouvillon d'abattage;
- le bovin de réforme;
- le veau laitier;
- le veau de grain; et,
- le veau de lait.

² RLRQ, chapitre M-35.1.

³ RLRQ, chapitre M-35.1, r. 238.

3. LA SÉANCE PUBLIQUE

Lors de la séance, des présentations sont faites par les organismes suivants :

- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (le Ministère);
- la Fédération des producteurs de bovins du Québec;
- l'Association de défense des producteurs de bovins (l'Association).

MM. Vincent Kelhetter et Jean-Louis Tinant, producteurs de bovins, faisant suite au refus de la Régie de remettre la séance publique ont présenté leurs observations qu'ils ont complétées par écrit à l'intérieur du délai accordé par la Régie; il en est de même pour M. Adrien Breault, président de l'Association.

La séance fait l'objet d'un enregistrement et les documents déposés sont disponibles au Secrétariat de la Régie.

Dans le présent rapport, la Régie présente son analyse des interventions de la Fédération en tenant compte des observations et des constats présentés lors de cette séance et formule ses recommandations.

4. LES OBSERVATIONS

4.1 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Le Ministère dépose un document intitulé *Monographie de l'industrie du bœuf et du veau au Québec* qui aborde les sujets suivants :

- La demande et les marchés;
- Les circuits de commercialisation;
- Les retombées économiques de la filière bovine au Québec en 2014;
- L'évolution des prix;
- Le circuit de commercialisation de l'industrie bovine, en valeur, en 2014;
- La compétitivité sur le marché canadien;
- L'abattage et la transformation;
- Le développement durable;
- La recherche et l'innovation; et,
- Les enjeux et les défis.

La Régie invite le lecteur intéressé par l'industrie du bœuf et du veau au Québec à prendre connaissance du document déposé par le Ministère à l'adresse : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/monographieboeuf.php>.

La Régie, pour les fins du présent exercice, retient principalement les enjeux et défis identifiés dans cette monographie qu'elle reproduit ci-après :

10.1 Améliorer la compétitivité globale de l'industrie du boeuf et du veau au Québec

Dans l'optique de l'amélioration de leurs performances technico-économiques, les entreprises bovines admissibles ont pu bénéficier, au cours de la dernière période quinquennale, d'un accompagnement individuel dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles et du Programme d'amélioration de la productivité des entreprises bovines. En outre, l'équipe Bovi-Expert a été mise sur pied afin de conseiller et soutenir les producteurs dans leur prise de décision. L'aide financière consentie a permis à des producteurs, à l'aide de services-conseils, d'établir un diagnostic d'entreprise et de mettre en oeuvre un plan d'action, notamment par des investissements ciblés.

De façon globale, l'amélioration de la compétitivité de l'industrie des bovins de boucherie est un enjeu essentiel pour le développement du secteur. Le contrôle des coûts de production et l'amélioration des capacités de gestion technico-économique sont des voies de solution à cet enjeu, tant pour les éleveurs que pour les abattoirs et transformateurs de viande bovine. Les intervenants conviennent aussi que l'emploi d'outils indispensables (balance, corral, etc.) ainsi que la formation et l'utilisation de services-conseils sont essentiels à l'amélioration de la compétitivité.

De plus, la diminution du taux de mortalité des veaux, que ce soit le veau laitier, le veau d'embouche, le veau de lait ou le veau de grain, devrait faire l'objet d'une attention particulière.

10.2 Poursuivre des démarches visant des ententes contractuelles entre producteurs et abattoirs au Québec

L'approvisionnement des abattoirs québécois en bouvillons et en bovins de réforme a fait l'objet de plusieurs discussions entre les transformateurs, le MAPAQ et la FPBQ en 2014 et 2015. D'un côté, le manque de rentabilité des opérations d'abattage nécessiterait un approvisionnement à moindre prix et, d'un autre côté, les éleveurs n'ont aucune raison de ne pas profiter d'une conjoncture de prix qui leur est favorable. Il est difficile de rallier ces intérêts à première vue divergents.

Cependant, le passé nous indique que la conjoncture change et qu'en situation de bas prix la présence au Québec d'un maillon « abattage » est un atout précieux pour les producteurs. Des ententes contractuelles d'approvisionnement basées sur une vision à moyen et long terme pourraient stabiliser la situation de ces intervenants. Le volume et le prix de référence devront faire l'objet d'une négociation, par exemple comme cela se fait pour la production porcine.

La FPBQ, comme gestionnaire du plan conjoint, pourrait représenter l'ensemble des producteurs dans ces négociations et utiliser les outils dont elle dispose en vertu de ses pouvoirs. Le contexte actuel de prix élevés rend toutefois difficile une telle négociation.

Pour le Québec, la présence d'un secteur prospère de l'abattage et de la transformation générerait une valeur ajoutée et un nombre d'emplois significatifs.

10.3 Favoriser le développement de produits de boeuf différenciés au Québec

Le développement de produits de boeuf différenciés au Québec est considéré par les intervenants comme la principale orientation de développement pour le secteur **23,24,25**. Notamment, la mise en valeur d'un boeuf sans hormones ni antibiotiques fait l'objet de discussions et semble une différenciation prometteuse.

23. Table ronde des partenaires du secteur bovin du Québec, novembre 2013.

24. Portrait diagnostique du secteur bovin de boucherie, MAPAQ septembre 2013.

25 L'effet boeuf, Léger Recherche Stratégie Conseil, novembre 2013

Le développement de produits de boeuf différenciés nécessite cependant des partenariats d'affaires solides entre les différents maillons de l'industrie bovine, soit entre producteurs, abattoirs, transformateurs, distributeurs et détaillants,

Force est de constater que ces partenariats sont peu nombreux au Québec. Seulement une vingtaine de réseaux de boeuf de créneau ont été recensés sur le territoire par les conseillers du MAPAQ en 2013. La plupart sont de taille très modeste et ils totalisent 4 000 têtes, soit environ 3 % de la production québécoise de bouvillons.

Cette orientation nécessite des investissements privés importants en infrastructures, mais aussi en marketing, car l'obtention de la notoriété d'un produit du Québec nécessitera plusieurs années d'efforts.

10.4 Soutenir un marché de proximité

Le développement de marchés de proximité pour la viande de boeuf au Saguenay–Lac-Saint-Jean et en Abitibi-Témiscamingue est confronté à un manque d'infrastructures d'abattage sous inspection fédérale ou provinciale, condition essentielle pour la commercialisation de la viande.

Faute d'abattoir en région, la réalisation de tels projets nécessite le transport de petits volumes d'animaux sur des distances parfois importantes et ensuite le retour de la viande dans la région d'origine, avec les coûts que cela peut engendrer.

La situation financière précaire de plusieurs abattoirs de bovins ou de type multi-espèce risque d'étendre cette problématique à plusieurs autres régions et d'allonger encore plus les distances à parcourir. La solution à cette problématique n'est pas simple, puisque le coût d'établissement d'un abattoir est important et que, par ailleurs, l'historique des difficultés financières des abattoirs au Québec depuis 10 ans est peu convaincant pour les investisseurs.

Le transport collectif associé à un volume suffisant demeure l'option la plus envisageable. En effet, même quand les infrastructures sont présentes (abattoir ou encan, rassemblement), elles ne fonctionnent pas à plein régime. Leur survie est ainsi menacée. Actuellement, le défi est moins de développer que de maintenir les infrastructures en place.

10.5 Miser sur le secteur du veau d'embouche du Québec?

Le prix des veaux d'embouche a atteint des sommets au cours de la dernière période quinquennale, car la demande est élevée partout en Amérique du Nord. Associée à une qualité et une disponibilité des fourrages au Québec, cette demande peut créer une occasion de développement pour ce maillon de l'industrie québécoise du boeuf en

approvisionnement des parcs d'engraissement non seulement au Québec, mais partout en Amérique du Nord.

Une telle stratégie nécessite cependant de développer un secteur compétitif basé sur une rentabilité moins tributaire du soutien financier gouvernemental.

10.6 Améliorer la rentabilité des parcs d'engraissement au Québec

La forte demande de veaux d'embouche en Amérique du Nord nous indique que certains parcs d'engraissement ont la capacité de payer un prix élevé. Au Québec, le manque de rentabilité des opérations d'engraissement de bouvillons a ralenti considérablement cette production. Il y a ici un signal concernant la capacité concurrentielle du maillon de l'engraissement sur notre territoire, qui mériterait une analyse plus approfondie.

Même si la demande de veaux à l'extérieur du Québec est bonne, elle ne nous apparaît pas suffisante pour maintenir le niveau de production actuel. Il est donc important de conserver un certain dynamisme du secteur de l'engraissement de bovins au Québec.

10.7 Regrouper et diffuser l'expertise

Il est difficile de concevoir le développement d'une industrie sans une coordination de l'expertise autour d'une structure concertée. L'engagement et la contribution des producteurs de bovins de boucherie en tant qu'utilisateurs sont essentiels, mais ils semblent limités. Le regroupement d'une offre de services avec des centres d'expertise en production animale, qui existent déjà, est une avenue à considérer.

Le service-conseil auprès des exploitants agricoles est perçu par le MAPAQ comme un outil essentiel pour améliorer la performance des entreprises. Un regroupement de conseillers spécialisés (travailleurs autonomes), le réseau Bovi-Expert, offre ce service depuis quelques années. La faible capacité de payer des producteurs est reconnue comme un frein à l'utilisation des services-conseils, et cela malgré une aide financière gouvernementale bonifiée pour ce secteur.

10.8 Déterminer des modèles d'établissements rentables en production bovine

Le nombre d'éleveurs de bovins de boucherie a diminué considérablement. Les entreprises restantes ont récupéré une partie du cheptel et des terres nécessaires à la production. Cependant, malgré cela, le cheptel diminue dans certaines régions et il s'achemine vers un seuil où le risque de dévitalisation devient inquiétant. La relève des entreprises en production de boeuf de boucherie pourrait être propice, car le coût des investissements est moindre que celui, par exemple, de la production laitière. Les intervenants conviennent qu'il faut découvrir et analyser les modèles d'établissement qui assureront la meilleure rentabilité d'exploitation. À cet égard, les intervenants misent notamment sur la qualité et la disponibilité des fourrages.

10.9 Réussir la mutation de l'industrie du veau de lait hors du programme d'assurance stabilisation des revenus

L'industrie des veaux lourds compte pour près de la moitié des recettes des éleveurs de bovins de boucherie et des livraisons manufacturières des transformateurs de viande bovine du Québec. Cette production québécoise est en position de chef de file sur le marché canadien et elle se démarque à l'échelle nord-américaine.

À partir du 1^{er} janvier 2016, la production du veau de lait ne sera plus admissible à l'assurance stabilisation des revenus. Les entreprises concernées par ce changement devront s'adapter et, à cet effet, elles pourront bénéficier des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, jumelés à Agri-stabilité et Agri-investissement.

Les enjeux liés au bien-être animal occuperont également l'industrie du veau de lait et du veau de grain au cours des prochaines années, notamment le logement collectif des veaux de lait et son financement de même que les ententes avec le secteur laitier au sujet de normes de conditionnement des veaux.

4.2 Fédération des producteurs de bovins du Québec

La Fédération dépose un mémoire intitulé *Évaluation périodique 2011-2015 Interventions de la Fédération des producteurs de bovins du Québec dans la mise en marché*. Ce document est disponible, soit sur le site Internet de la Fédération ou sur demande à la Régie.

La Fédération souligne que dans le but d'assurer à tous les producteurs de bovins du Québec le meilleur revenu net possible, elle s'est donnée pour mission de :

- Soutenir, par différentes stratégies rejoignant les besoins exprimés par les producteurs, le développement et la croissance des entreprises, de la production et de l'ensemble de l'industrie bovine du Québec, en vue d'offrir aux consommateurs un produit de qualité répondant à leurs exigences;
- Gérer efficacement les mécanismes de mise en marché collective, tout en respectant le rythme de développement de chaque secteur de production;
- Supporter la mise en commun de préoccupations particulières aux secteurs de production ainsi que la recherche de solutions pouvant bénéficier à l'ensemble des producteurs.

Elle indique qu'elle a mis en place une double structure décisionnelle afin de répondre aux besoins des producteurs et aux exigences du Plan conjoint qui couvre cinq secteurs. Ainsi, les règlements et les conventions de mise en marché doivent être adoptés par cette double structure décisionnelle constituée du conseil d'administration et du comité de mise en marché concerné.

Il existe un comité de mise en marché par secteur : Comité de mise en marché veau d'embouche (CMMVE), Comité de mise en marché bouvillon d'abattage (CMMBA), Comité de mise en marché bovin de réforme (CMMBR), Comité de mise en marché veau de grain (CMMVG) et Comité de mise en marché veau de lait (CMMVL). Chacun de ces comités a pour mandat d'élaborer les stratégies de mise en marché adaptées à la réalité de sa production, d'adopter des règlements pour rendre la mise en marché plus efficace et ordonnée afin d'assurer les producteurs de l'obtention du meilleur revenu net possible pour leurs bovins.

Cette structure permet l'adoption des modifications réglementaires et conventionnelles par secteur en cohérence avec l'ensemble de la production bovine.

La production bovine nord-américaine et québécoise se comporte selon un cycle s'échelonnant sur de nombreuses années et, au Québec, cette production doit faire face au déclin du cheptel bovin, à une baisse du nombre d'entreprises et à la fermeture d'abattoirs. Il est ainsi possible de constater l'incidence d'évènements de la dernière décennie dont la crise de l'encéphalite spongiforme bovine en 2003, les prix records des céréales en 2008, 2011 et 2012, la récession économique mondiale en 2008 et 2009, la hausse importante du prix des carburants en 2008 et de 2011 à 2014, de certaines mesures de resserrement de programmes d'assurance, comme

celui du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et le taux de change désavantageux de 2010 à 2013 et en 2015.

À l'échelle canadienne, le Québec est un joueur important dans la production de veaux puisqu'il assure 83 % de la production canadienne. Cette situation diffère du bœuf, le Québec ne produisant que 4 % des bouvillons et 13 % des bovins de réforme. Le volume de ventes de bovins par secteur de production, comparant les années 2010 et 2014, est reproduit à l'annexe 4. On y observe notamment des augmentations marquées des prix des vaches réformées et des veaux laitiers qui résultent de la reprise de la demande conjuguée à l'offre réduite de la viande.

Bien que les prix actuels favorisent la consolidation et le développement de l'industrie bovine, plusieurs défis et enjeux socio-économiques concernant le secteur sont présents, notamment l'âge vieillissant des producteurs, les incertitudes économiques et politiques, l'absence de programmes de développement de la production et les besoins en capitaux pour se conformer aux nouvelles exigences environnementales et sociétales. Soulignons que le secteur du veau d'embouche est particulièrement affecté par la conversion de pâturages en culture, la sécheresse aux États-Unis et dans l'Ouest canadien, celui du bouvillon d'abattage, veau de grain et veau de lait alors que les engraisseurs doivent acheter les veaux qu'ils engraisent à des prix inégalés et celui du veau de lait vu la fin du programme ASRA pour cette production.

Il appert que les outils de soutien financier sont des programmes essentiels au succès de l'industrie bovine du Québec ainsi que ceux d'aide à la production visant la santé, le bien-être animal et les programmes de qualité.

Pour les prochaines années, la prévision est que la croissance de la production sera lente, s'il y en a une.

En aval de la production, durant la période d'évaluation, la Fédération s'est impliquée notamment dans le Réseau Encans Québec afin d'obtenir la meilleure valeur marchande possible pour les animaux vivants mis en vente par les producteurs, en continuant à répondre aux exigences de ses clients. Pour les années à venir, le défi de Réseau Encans Québec sera de maintenir sa rentabilité.

La Fédération a vu, en 2012, la fin des activités de Lévinoff-Colbex, cette entreprise devant payer plus cher pour s'approvisionner, affectée par la surchauffe des prix des bovins de réforme en Ontario, a fait faillite. Cette surchauffe a également eu pour conséquence que de plus en plus de vaches de réforme du Québec ont été envoyées en Ontario. La Fédération explique la fermeture de l'abattoir Lévinoff-Colbex par les sept raisons majeures suivantes :

- Un endettement initial trop élevé et un manque de liquidités;
- Une réglementation défavorable pour les abattoirs (notamment pour les matières à risques spécifiés);
- Une économie mondiale chancelante;
- Une fermeture quasi permanente de certaines frontières;
- Des volumes d'approvisionnement en bas du seuil de rentabilité; un prix des bovins de réforme élevé en raison d'une surcapacité d'abattage;
- Une incapacité à mettre en œuvre un plan de restructuration.

Au cours de la période d'évaluation, la Fédération a réalisé des actions collectives afin de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des secteurs bovins qui évoluent dans un marché ouvert. Des interventions ont été réalisées dans chacun des secteurs de production afin

2 mai 2018

Rapport d'évaluation périodique

d'adapter les mécanismes de mise en marché à la réalité des secteurs. De plus, la Fédération a établi, pour les prochaines années, des cibles stratégiques et des priorités d'actions pour chacun des secteurs de production.

Veau d'embouche

Les principales actions réalisées visent des initiatives visant la production d'un bœuf différencié qui ont conduit à l'affichage dans les encans de veaux sans hormones ni antibiotiques, de même que le développement d'un répertoire sur Internet pour l'affichage des fermes de veaux d'embouche qui offrent « le Bœuf du Québec » directement de la ferme aux consommateurs.

Un comité relève permanent a été mis en place avec le mandat de valoriser le secteur auprès de nouveaux producteurs potentiels. Également, une refonte réglementaire et conventionnelle a été entreprise. Cette refonte permet notamment l'intégration du protocole de vaccination, l'ajout d'un mode de mise en marché de ventes supervisées ou la coordination de la transaction s'effectue par un responsable de l'encan, mais en dehors de ses installations et le transfert des modalités qui régissent les opérations de mise en marché par les encans dans la convention qui les concerne.

Les cibles stratégiques et les priorités d'actions pour les cinq années à venir sont :

- S'assurer que l'approvisionnement en veaux d'embouche différencié puisse se faire rapidement si un projet filière voyait le jour, et ce, en passant par le circuit des encans spécialisés;
- Promouvoir le secteur de production auprès de la relève par la création d'un comité relève permanent avec le mandat de susciter un engouement du maximum d'organismes pour promouvoir et soutenir la relève dans le secteur du veau d'embouche;
- Augmenter le réseautage régional pour que les producteurs participent, par année, à quelques activités de leur choix réalisées par divers organismes tels que journées de formation, colloques, assemblées syndicales.

Bouvillon d'abattage

Les principales actions réalisées concernent une étude sur la compétitivité permettant de comparer la production des bouvillons au Québec avec celles de l'Ontario, de l'Alberta, de l'Iowa et du Texas, une étude de marché visant la grande distribution, des rencontres de tous les producteurs et avec chacun des principaux abattoirs et une modification réglementaire visant la contribution spéciale de la mise en marché.

Une journée de réflexion sur la mise en marché et les services attendus de l'agence de vente, à laquelle sont conviés les producteurs et la relève, est prévue à court terme. Cette journée de réflexion guidera les actions du secteur pour les cinq prochaines années, dans un contexte de réduction continue des volumes de bouvillons abattus.

Bovin de réforme et veau laitier

La fermeture de l'Abattoir Lévinoff-Colbex a amené un revirement dans la mise en marché des bovins de réforme, ce qui a conduit à une refonte du règlement sur la mise en marché de ces bovins afin d'en régulariser la vente sur base vivante et définir les responsabilités et les règles de mise en marché aux conventions avec les deux associations représentant les encans. Les autres actions principales réalisées concernent la mise en place d'une chaîne de valeur pour

valoriser la mise en marché des bovins de réforme biologiques, la tenue d'un minicolloque sur les veaux laitiers pour définir des actions visant à améliorer la qualité et la santé des veaux laitiers, le développement de documents d'information pour améliorer la mise en marché des veaux laitiers et la refonte réglementaire et conventionnelle et des activités de formation et d'information auprès des producteurs et des partenaires sur les enjeux et les besoins des marchés.

Les cibles stratégiques et les priorités d'actions sont :

- Modifier le *Règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers du Québec* pour tenir compte des nouvelles réalités de la mise en marché;
- Voir à l'application et au respect de la convention de mise en marché intervenue avec les postes de commercialisation;
- Améliorer la mise en marché des veaux laitiers et bovins de réforme notamment par des rencontres avec les encans et les acheteurs, l'envoi de communications aux producteurs et des visites d'inspections ciblées.

Veau de lait

En 2012, une planification stratégique dédiée à ce secteur a été réalisée et a guidé certaines actions et interventions de l'agence de vente. Cette production, largement orientée vers un modèle de production intégrée, implique une concertation des divers acteurs de cette filière, dont les acheteurs qui ne sont pas nombreux. De nouvelles places-veaux ont été émises à la suite d'un appel de projets afin de redynamiser la production et à permettre à certains producteurs de réaliser des projets d'agrandissement ou d'aménagement des bâtiments d'élevage en logement collectif. Un portrait technico-économique de la production de veaux de lait en logement collectif a pu être réalisé chez des fermes ayant ainsi procédé à la conversion de leurs bâtiments d'élevage.

L'attention a également été portée sur le bien-être animal, les médicaments et substances interdits d'usage. Une étude sur les effets d'entraînement des filières veau de lait et veau de grains a, d'autre part, démontré l'importance des retombées économiques de ces secteurs.

Aussi des modifications réglementaires et conventionnelles ont conduit, pour les veaux de lait, à des modifications de la grille d'évaluation pour les références de production, à la hausse de 0,25 \$ de la contribution spéciale pour la mise en marché et de 1 \$ de la contribution spéciale pour la promotion.

Devant l'abolition du Programme ASRA *Veaux de lait*, les outils de mise en marché seront revus, axant les priorités d'actions sur :

- L'adaptation du *Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de lait* et de la *Convention avec les acheteurs de veaux de lait* aux nouvelles réalités de mise en marché;
- L'intégration dans les pratiques d'élevage des préoccupations concernant le bien-être animal par la mise aux normes du logement collectif et la révision du code de bonne pratique d'élevage;
- La promotion de l'adhésion des producteurs au programme *Veau vérifié* afin de fournir l'assurance d'un produit de première qualité.

Veau de grain

Articulées autour du plan stratégique adopté en 2012, les principales actions réalisées visent la refonte du cahier des charges et de la certification, le développement d'un mode nouveau de mise en marché basée principalement sur un mode de vente par préattribution avec un prix déterminé par une formule, l'émission d'historiques de référence supplémentaires par appel de projets, dont trois émissions d'allocation d'historiques auprès de la relève, la régulation de l'offre en fonction des besoins à long terme par les historiques de références. Cette modification réglementaire apportée vise la hausse, de 500 à 1000 veaux, du volume d'historiques de référence maximal alloué par projet.

Le plan d'action du secteur veau de grain pour les prochaines années consiste essentiellement à finaliser le plan stratégique de 2012, notamment :

- De réaliser l'implantation d'un système de mise en marché favorisant une meilleure adéquation entre l'offre et la demande, et ce, par la finalisation d'un système de classification optimal et d'une formule de prix;
- D'implanter un programme de certification des veaux de grain, lequel comprend, un nouveau cahier des charges compatible avec le programme canadien *Veau vérifié* et des audits réalisés par une tierce partie neutre.

4.3 Association de défense des producteurs de bovins

M. Adrien Breault, président de l'Association, allègue que la Fédération a échoué totalement dans sa mission notamment quant à l'objectif d'obtenir le meilleur revenu aux producteurs et de faire une gestion efficace du Plan conjoint qu'elle est chargée d'administrer. Ainsi, les producteurs ont été privés d'obtenir un meilleur revenu de la vente de leurs bovins de réforme par le maintien d'un canal unique de mise en marché pour ces bovins, la Fédération voulant ainsi améliorer la rentabilité de l'abattoir Lévinoff-Colbex. Vu qu'il n'était pas possible aux acheteurs hors Québec d'acheter ces bovins de réforme, alors des producteurs ont livré leurs bovins de réforme à l'extérieur de la province et obtenu de meilleurs prix. C'est donc seulement après la faillite de l'abattoir Levinoff Colbex, que les acheteurs à l'extérieur de la province ont pu acheter des bovins de réforme au Québec.

M. Breault estime que la Fédération, impliquée dans la gestion de l'abattoir Lévinoff-Colbex, voulait soustraire cet abattoir de toute concurrence, et ce, au détriment des revenus des producteurs. Il prétend même que l'ex-président de la Fédération a admis, lors d'une Assemblée générale des Producteurs de lait du Québec, avoir demandé à un transporteur d'acheter des vaches de réforme directement des producteurs pour les revendre directement à l'abattoir Lévinoff-Colbex, ce qui était une incitation à enfreindre les règlements de mise en marché. Il invoque que c'est l'incapacité de la Fédération de gérer l'abattoir Lévinoff-Colbex qui a conduit à la faillite de cet abattoir qu'il qualifie « du plus gros fiasco de l'histoire de l'agriculture au Québec ». Cette faillite a fait perdre des dizaines de millions de dollars aux producteurs et aux contribuables du Québec.

Aussi, la Fédération n'a pas fait une gestion efficiente de la contribution spéciale pour le développement de la mise en marché des bovins de réforme (contribution spéciale), sans compter les obligations financières toujours existantes, dont celle de 19,5 millions \$ envers Investissements Québec. Il souligne que la Fédération, depuis 10 ans, n'a pas fait d'efforts ni pris de mesures pour le remboursement de cette dette au gouvernement. Il indique d'ailleurs que la Fédération a transféré 1,3 million \$ des contributions spéciales pour payer les intérêts sur les dettes en lien avec l'achat de l'abattoir Levinoff-Colbex et remet en question le pouvoir

de la Fédération d'agir ainsi. Il fait remarquer que la Fédération a entrepris des centaines de poursuites judiciaires contre ses membres qui contestent le règlement sur la contribution spéciale de 53,86 \$ pour payer sa dette de 32 millions \$.

M. Breault souligne également que la Fédération n'a aucun contrôle sur l'administration de Réseau encans Québec. En outre, il indique que la Fédération manque de respect envers ses membres ainsi que de transparence dans l'administration du Plan conjoint. Elle a exclu des administrateurs du CMMBR élus par les producteurs de leur syndicat régional, avant même la mise en place de règles de déontologie.

Il demande que la Fédération soit mise en tutelle et que l'administration du Plan conjoint lui soit retirée, considérant le non-respect, par cette dernière, des règles de mise en marché et de ses propres règles syndicales.

4.4 Vincent Kelhetter, producteur

M. Vincent Kelhetter indique avoir été élu par le Syndicat Centre-du-Québec comme administrateur substitut du CMMBR, mais congédié dans les 60 jours suivant sa nomination. Il mentionne que la Fédération a échoué dans sa mission d'assurer un meilleur revenu aux producteurs.

Il indique que la Fédération n'a pas respecté le modèle de partenariat qu'elle avait présenté à la Régie en 2005 alors qu'elle demandait à celle-ci la permission d'acheter l'abattoir Lévinoff-Colbex. De plus, il souligne que lorsque la Fédération a été propriétaire de cet abattoir, elle a abusé de son pouvoir pour maintenir les prix des bovins de réforme plus bas au Québec qu'en Ontario, au détriment des producteurs.

M. Kelhetter estime que la Fédération a fait perdre plus de 100 millions \$ aux producteurs et à la population du Québec, Il rappelle qu'elle n'a pas acquitté le prêt de 19 millions \$ obtenu d'Investissements Québec. Il souligne que la seule réussite de la Fédération aura été de réclamer la contribution spéciale de ses membres, de priver ces derniers de leurs programmes « Agri » et de retirer des administrateurs de leur poste grâce à son code de déontologie. Il considère que les producteurs devraient être supportés financièrement par la Fédération pour leur défense et que toutes les décisions rendues par la Régie à l'endroit des producteurs contestant les contributions spéciales devraient être annulées.

Il est d'avis que toute demande de la Fédération relative aux contributions ne puisse être présentée à la Régie sans qu'un registre de participation aux assemblées concernées ait été tenu et que 50 % des membres aient participé au débat.

Il prétend que le Plan conjoint ne sert aucunement les producteurs et que ces derniers doivent pouvoir adhérer à un organisme de leur choix pour être représentés.

4.5 Jean-Louis Tinant, producteur

M. Tinant souligne que les producteurs sont face à un monopole syndical d'accréditation obligatoire et que, depuis de nombreuses années, plusieurs groupes de producteurs ainsi que des élus ont dénoncé des abus et des malversations commises par le conseil d'administration de la Fédération. Selon lui, la Fédération, avec le temps, a obtenu davantage de pouvoirs et par le fait même plus de devoirs envers ses membres.

Il cite que la Fédération n'a pas administré adéquatement le Plan conjoint dans l'obtention d'un meilleur prix pour les animaux de réforme, qu'elle n'a pas respecté le partenariat indiqué lors de l'obtention d'une exemption de la Régie pour s'impliquer dans l'abattage des bovins de réforme,

qu'elle a utilisé la contribution spéciale à d'autres fins qu'à la recapitalisation de l'abattoir Lévinoff-Colbex et qu'elle n'a pas remboursé sa dette à Investissements Québec.

M. Tinant indique que, lors de rencontres des producteurs dans les régions, la Fédération utilise divers moyens pour arriver à ses fins, comme l'étirement des rencontres et la prise de votes lorsque la salle est presque vide et en faveur de ses propositions, voire même la reprise de votes. Il ajoute qu'elle fait également obstruction à des résolutions en provenance de la base qui dérangeraient le conseil d'administration, comme la demande d'enquêtes.

Il fait état de la faible participation des producteurs aux assemblées régionales et que, sauf exception, la majorité des participants sont des délégués qui sont élus lors de ces rencontres. Il prétend que la Fédération a perdu toute crédibilité auprès des producteurs qu'elle représente.

M. Tinant demande à la Régie de mettre sous tutelle le Plan conjoint et d'évaluer l'opportunité de le faire gérer par un autre regroupement agricole.

5. L'ANALYSE

La Régie souligne la qualité des présentations faites par le Ministère et par la Fédération et de la documentation déposée dans le cadre de cet exercice. Elle tient à souligner son appréciation envers les autres intervenants qui ont eu l'occasion de communiquer leurs critiques relatives à l'administration de ce plan conjoint.

La Régie note les nombreuses démarches et ajustements effectués par la Fédération, durant la période quinquennale évaluée, afin d'adapter la mise en marché des bovins aux contextes changeants nord-américains et aux besoins des marchés, particulièrement à la suite de la faillite de l'abattoir Lévinoff-Colbex. Elle retient des propos des administrateurs qu'il y a lieu de tenir compte du contexte dans lequel certaines décisions ont été prises, même si postérieurement on pourrait souhaiter qu'elles aient été différentes.

La Régie observe que la Fédération a réalisé plusieurs des actions prévues à sa planification stratégique antérieure et tenu compte des recommandations de la Régie. La Fédération s'est dotée, au cours de la période visée, de nouvelles planifications stratégiques par secteur de production afin de faciliter le développement, à leur rythme, de chacun des secteurs concernés. Toutefois, l'échéance de la plupart de ces planifications est 2018. Plusieurs priorités d'action ont cependant été identifiées pour les prochaines années et la Régie est d'avis que ces interventions seront bénéfiques pour ce secteur d'activité.

La Régie constate que la Fédération, durant la dernière période quinquennale, en fonction des moyens qui lui étaient disponibles, a recherché les opportunités de marché et fait face aux défis du développement de la production tout en visant une mise en marché efficace et ordonnée, dans un contexte devenu plus favorable à compter de 2014.

La Régie retient des observations de l'Association de défense des producteurs de bovins et des producteurs MM. Tinant et Kelhetter, que certaines actions de la Fédération aient causé l'insatisfaction de producteurs quant à l'administration du Plan conjoint par la Fédération, notamment sur la transparence dans les décisions prises et la faible implication des producteurs dans celles-ci, qu'elles soient de nature réglementaire ou autres; le dossier de l'abattoir Lévinoff-Colbex en est un exemple.

2 mai 2018

Rapport d'évaluation périodique

6. LES RECOMMANDATIONS

Considérant ce qui précède, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec recommande à la Fédération des producteurs de bovins du Québec :

- De favoriser et d'accroître, pour chacun des secteurs de production, la participation des producteurs aux assemblées générales annuelles de chaque syndicat régional;
- D'être à l'écoute des préoccupations des producteurs qu'elle doit représenter et de leur communiquer, en toute transparence et afin d'obtenir leur adhésion, les solutions retenues au bénéfice de l'ensemble des producteurs;
- De poursuivre les différentes démarches entreprises pour identifier les moyens qui seraient susceptibles d'améliorer la compétitivité de l'industrie du bœuf;
- D'accroître cette compétitivité du secteur en partenariat avec les intervenants de la filière afin d'augmenter la part des marchés du bovin du Québec d'une façon rentable et soutenue;
- D'étudier, face au contexte d'une production fortement intégrée, du nombre réduit d'acheteurs et de l'abolition du programme d'assurance stabilisation, la possibilité de créer une chambre de coordination et de développement pour le secteur du veau de lait;
- De compléter la mise en place de programmes relatifs au bien-être animal et à la prévention des maladies et autres contaminations afin de maintenir de hauts standards de qualité, en collaboration avec les intervenants de la filière;
- De tenir compte, dans ses interventions, des préoccupations du consommateur pour sa santé, la protection de l'environnement et le bien-être des animaux;
- De poursuivre des actions collectives innovatrices de développement de la production et de la mise en marché en adaptant ses interventions pour maintenir la pérennité du secteur et profiter des opportunités qui se présenteront tout en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée des bovins;
- De maintenir et d'intensifier la coopération et la synergie avec l'ensemble des intervenants de la filière bovine dans le développement des secteurs de production et de leur mise en marché.

(s) Gaétan Busque

Benoît Harvey⁴

(s) Daniel Diorio

⁴ Benoît Harvey a quitté la Régie le 1^{er} avril 2016. Conformément à l'article 13.1 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, si un régisseur saisi d'une affaire cesse d'être membre de la Régie, les régisseurs qui demeurent en disposent.

Annexe 1

Les participants

Les personnes désignées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Monsieur Gaétan Busque, régisseur et vice-président de la Régie
Monsieur Benoît Harvey, régisseur
Monsieur Daniel Diorio, régisseur
Monsieur Normand Roy, secrétaire de la séance

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie

La Fédération des producteurs de bovins du Québec représentée par :

Monsieur Claude Viel, président
Madame Thérèse G. Carbonneau, présidente du CMMVE
Monsieur Michel Daigle, président du CMMBA
Monsieur Pierre Ruest, président du CMMBR
Monsieur Louis-Joseph Beaudoin, administrateur et président du CMMVG
Monsieur Pierre-Luc Nadeau, administrateur et vice-président du CMMVL
Monsieur J. Alain Laroche, administrateur
Monsieur Jean-Marc Ménard, administrateur
Monsieur Jean-Philippe Deschênes-Gilbert, directeur général
Madame Chantal Bruneau, directrice administrative
Madame Marie-Claude Dubuc, adjointe à la direction générale
Monsieur Réal Daigle, directeur mise en marché veaux de grain et veaux d'embouche et directeur affaires économiques
Monsieur André Roy, directeur mise en marché bouvillons d'abattage et bovins de réforme et veaux laitiers

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

La Direction du développement des secteurs agroalimentaires représentée par :

Monsieur Hervé Herry, agent de recherche et de planification économique
Monsieur Yvon Forest, directeur

La Direction des politiques, des analyses et de la planification stratégique représentée par :

Madame Sarah Breton, agente de recherche et de planification économique

La Direction du développement des entreprises et des produits représentée par :

Monsieur Alain Fournier, directeur

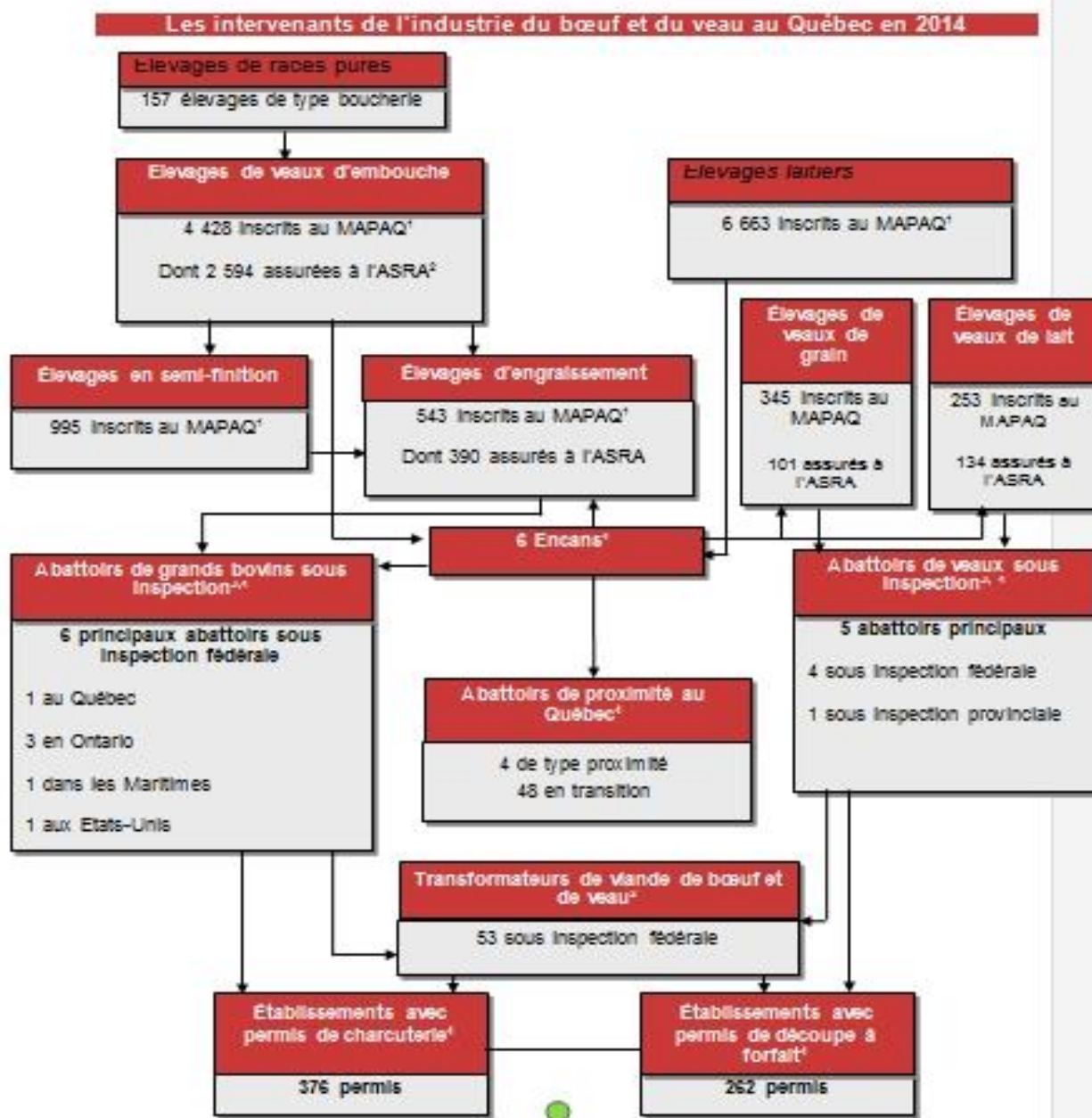
Association de défense des producteurs de bovins

Monsieur Adrien Breault, président

Producteurs agricoles

Monsieur Jean-Louis Tinant et Monsieur Vincent Kelhetter

Annexe 2 Les intervenants de l'industrie du bœuf et du veau au Québec en 2014



1. Fiche d'enregistrement 2010 mise à jour au tiers en 2014; déclarant une unité de production ou plus.
2. Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.
3. Liste des établissements agréés par le gouvernement fédéral
<http://www.inspection.gc.ca/active/scripts/meavia/reglist/reglist.asp?lang=f>
4. Liste d'établissements sous permis provincial
<https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bak/ListeEtablissements/index.cfm?RequestTimeout=45>

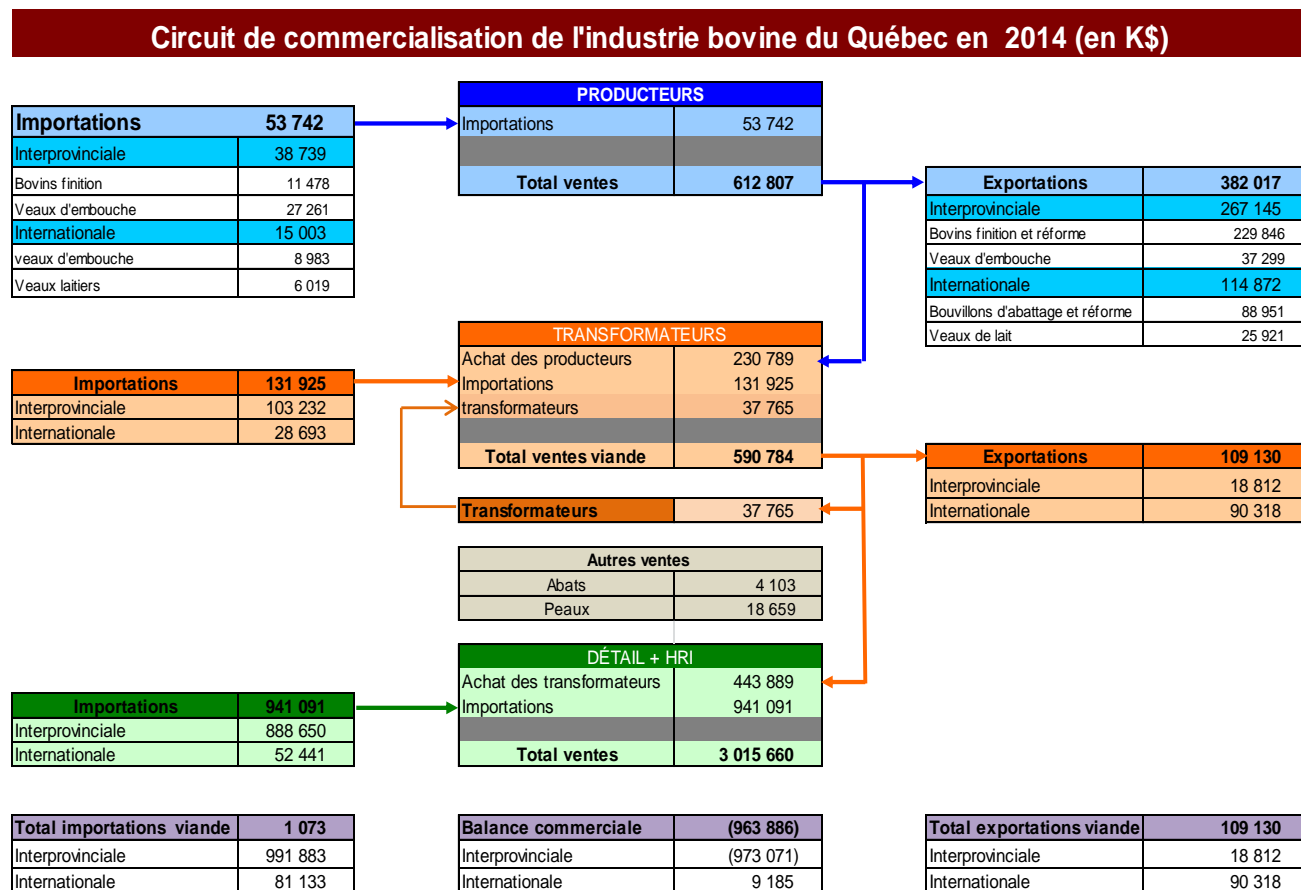
Sources : MAPAQ, FADQ, ACIA

Présentation : Direction du développement des secteurs agroalimentaires, MAPAQ.

Source 1 — Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Monographie de l'industrie du bœuf et du veau au Québec 2015, page 6.

Annexe 3 Le circuit de commercialisation de l'industrie bovine du Québec en 2014 (en K\$)

Figure 2 — Circuit de commercialisation de l'industrie bovine du Québec en 2014 (en K\$)



Source 1 — Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Monographie de l'industrie du bœuf et du veau au Québec 2015*.

Annexe 4

Le volume de ventes et ventes annuelles de bovins par secteur de production

Tableau 1 : Volume de ventes et ventes annuelles de bovins par secteur de production

Secteur de production	Volume de ventes 2010	Volume de ventes 2014	Volume de ventes Variation	Ventes annuelles 2010	Ventes annuelles 2014	Ventes annuelles Variation
Vaches réformées	87 279	106 853	22 %	49 756 907 \$	140 818 322 \$	183 %
Veaux laitiers	132 809	155 429	17 %	12 715 370 \$	37 679 414 \$	196 %
Veaux d'embouche	169 309	130 400	- 23 %	118 013 031 \$	182 712 439 \$	55 %
Bouvillons d'abattage	166 245	112 600	- 32 %	209 150 820 \$	240 126 489 \$	15 %
Veaux de lait	146 388	140 000	- 4 %	93 912 200 \$	155 361 135 \$	65 %
Veaux de grain	83 213	65 591	- 21 %	51 812 081 \$	61 163 378 \$	18 %
Total	785 243	710 873	S.O.	535 360 408 \$	817 861 178 \$	S. O.

Source 3 — Tiré de *l'Évaluation périodique 2011-2015 Interventions de la Fédération des producteurs de bovins du Québec dans la mise en marché*, Fédération des producteurs de bovins du Québec.